



FIDA

FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Conseil d'administration - Soixante-treizième session

Rome, 12-13 septembre 2001

RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION DES COMPTES

1. Suite à sa soixante-quatorzième réunion tenue le 10 septembre 2001 le Comité de vérification des comptes souhaite attirer l'attention du Conseil d'administration sur les points suivants.

Nomination du Commissaire aux comptes

2. À sa soixante-troisième réunion tenue en 1998, le Comité de vérification des comptes a examiné la question du remplacement du Commissaire aux comptes à intervalles réguliers en vue d'assurer son indépendance. Le Comité a recommandé que le Commissaire aux comptes soit nommé sur la base d'un contrat annuel renouvelable pour une période maximale de cinq ans, sous réserve qu'il s'acquitte de sa mission de façon satisfaisante, principe qui a été agréé par le Conseil d'administration. Le Comité a décidé que la question de la rotation des commissaires aux comptes serait réexaminée tous les cinq ans avec l'option de préconiser soit de renouveler le mandat de l'actuel Commissaire aux comptes sans solliciter d'autres candidatures, soit de remettre en adjudication la prestation de services de vérification externe.

3. Le Comité débutera son examen périodique de la rotation du service de vérification externe à sa soixante-quinzième réunion, en décembre 2001, et le Conseil d'administration sera tenu informé du déroulement de cette étude.

Nomination du Commissaire aux comptes pour la vérification des comptes de 2001

4. Afin de disposer d'un délai suffisant pour mener à bien les travaux susmentionnés et après examen minutieux du mémorandum relatif à la planification stratégique présenté dans le contexte de la vérification des comptes financiers de 2001, le Comité a décidé de recommander au Conseil d'administration de reconduire dans ses fonctions l'actuel Commissaire aux comptes pour la vérification de 2001.

Honoraires du Commissaire aux comptes pour la vérification des comptes de 2001

5. Le Comité de vérification des comptes est invité à formuler des recommandations à l'intention du Conseil d'administration pour approbation en ce qui concerne les honoraires relatifs à la vérification annuelle des comptes du FIDA. Pour celle de 2001, le Commissaire aux comptes a

proposé un montant total de 167 millions de Lit, comprenant une somme de 150 millions de Lit pour le Programme ordinaire, de 6 500 000 Lit pour le Fonds belge de survie et 10 500 000 Lit pour les fonds supplétifs. Le total des honoraires, soit 167 millions de Lit, est inchangé par rapport au montant facturé par Pricewaterhousecoopers pour la vérification des comptes de 2000. À la lumière de ses débats sur le sujet, le Comité de vérification des comptes recommande que le Conseil d'administration approuve le montant proposé.

Examen du mémorandum du Commissaire aux comptes sur la vérification interne et les procédures comptables et projet de réponse du Président

6. Dans le cadre de la vérification annuelle des comptes du FIDA, le Commissaire aux comptes présente des recommandations sur la vérification interne et les procédures comptables. Lors de l'examen du mémorandum sur la vérification des comptes de 2000, le Comité a pris note en particulier des points suivants:

- a) **Frais de garde.** La State Street n'est pas en mesure de fournir la ventilation détaillée du calcul des frais de garde. Quelques progrès ont été accomplis en ce qui concerne les commissions de transaction, mais le logiciel utilisé par la banque dépositaire ne permet pas actuellement d'obtenir la ventilation détaillée des frais de garde. Les pourparlers se poursuivent avec le dépositaire mondial afin que, de son côté, il obtienne de ses commissaires aux comptes la confirmation que les applications informatiques utilisées ont été testées et jugées fiables. Un rapport sur l'état d'avancement de la question sera examiné à la réunion de décembre 2001 du Comité de vérification des comptes.
- b) **Principes et procédures de gestion des placements.** Le Comité a noté qu'un manuel des procédures courantes est en voie d'achèvement et sera présenté au Comité consultatif des placements en vue de son approbation finale pour la fin de 2001.
- c) **Procédures de surveillance des risques.** En réponse à la recommandation du Commissaire aux comptes préconisant la mise en place d'un ensemble formalisé de procédures afin d'assurer la bonne coordination de la mesure et de la surveillance des risques, la valeur à risque et d'autres mesures pertinentes des risques figureront dans les rapports remis au Comité consultatif des placements et au Conseil d'administration avec les résultats du deuxième trimestre de 2001.
- d) **Système des prêts et dons (SPD).** La direction a pris note de la nécessité urgente de remplacer le SPD qui est périmé. Des améliorations ont été apportées au système existant dans le domaine multidevises en vue de l'introduction de l'euro. L'établissement d'un nouveau SPD qui fera partie intégrante du nouveau système financier doit démarrer sous peu.
- e) **Rapports d'audit des projets.** Le Commissaire aux comptes a recommandé instamment le renforcement des procédures relatives à la réception et à l'examen des rapports d'audit. Selon les dispositions actuelles relatives aux accords de prêt, il incombe aux institutions coopérantes du Fonds d'établir des rapports d'audit ponctuels et exacts. Des directives vont être établies pour la préparation du mandat que les emprunteurs donneront aux commissaires aux comptes indépendants.
- f) **Sécurité des systèmes.** Des travaux sont en cours pour la définition des normes et procédures relatives à la sécurité de l'information. Le Commissaire aux comptes estime que les progrès jusqu'ici accomplis sur ce point sont satisfaisants.



7. La liste complète des précédentes recommandations du Commissaire aux comptes sur la vérification interne et les procédures comptables, accompagnée de la description des mesures prises pour y donner suite, sera remise au Comité de vérification des comptes à sa soixante-quinzième réunion de décembre 2001.

Impact du Programme de reconfiguration des processus sur les recommandations de la vérification interne

8. Dans le cadre de son examen de la fonction de vérification interne, le Comité a pris note des informations fournies sur le pourcentage des recommandations de la vérification interne qui se rapportent au Programme de reconfiguration des processus. Il exprime l'espoir que le Président sera en mesure de leur donner, en décembre 2001, des indications sur son analyse de la fonction de vérification interne.

Structure, mandat et attributions du Comité de vérification des comptes

9. Selon l'issue des débats de la soixante-treizième session du Conseil d'administration, le Comité examinera sa structure, son mandat et ses attributions afin de fournir au Conseil d'administration des avis sur un plus large éventail de questions financières.